



ADT  
ALSACE  
DESTINATION  
TOURISME

## JE VÉGÉTALISE MA COMMUNE, MON TERRITOIRE

Mon engagement pour la qualité de vie  
et un cadre de vie durable



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

## Pourquoi engager la commune dans la démarche Villes et Villages Fleuris ?

C'est un levier stratégique au service du projet municipal. Le label VVF (Villes et Villages Fleuris) ne se limite pas au fleurissement. Il constitue aussi un outil global d'aménagement durable du territoire.



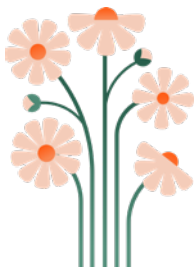
### Entrer dans la démarche, c'est :

- Structurer une politique paysagère cohérente
- Valoriser l'identité et le cadre de vie communal
- Intégrer les enjeux environnementaux dans l'action publique
- Donner du sens aux projets d'aménagement végétaux et urbains.

La labellisation n'est pas une simple distinction esthétique, c'est un véritable fil conducteur de mandat dans sa transversalité et dans une dynamique durable.

## Villes et Villages Fleuris est un label fondamentalement engagé. Il repose sur trois piliers essentiels :

### 1 Agir pour l'environnement



**86%**  
des Français souhaitent que la biodiversité devienne une cause nationale.

Les communes ont un rôle décisif à jouer.

- Gestion raisonnée de l'eau
- Désartificialisation des sols
- Préservation du patrimoine arboré
- Protection de la biodiversité
- Réduction des intrants et des traitements

### 2 Placer le cadre de vie au cœur des politiques locales

#### Le végétal :

- Rafraîchit les espaces publics
- Améliore la santé physique et mentale
- Réduit l'exposition à la pollution
- Favorise la cohésion sociale



**92%** des Français estiment qu'il n'y a pas assez de nature en ville.

La réponse est locale. La végétalisation ne doit pas être une touche finale mais doit être réfléchie comme un fondement de la conception urbaine dès le démarrage de travaux entrepris dans une collectivité.

### 3 Valoriser l'identité et renforcer l'attractivité

La stratégie paysagère devient un outil de valorisation de cette identité.

**Pour 75% des Français, la présence d'un label influence leur choix de destination touristique.**

Chaque commune possède :

- Un patrimoine
- Une histoire
- Des paysages
- Des savoir-faire



#### Une démarche progressive et accessible



Entrer dans le label VVF est une démarche concrète et progressive. L'objectif est d'installer une démarche durable dans une logique d'amélioration continue. Sur la base de la grille de labellisation, chaque commune peut structurer une politique d'aménagement cohérente, donner du sens aux projets, mobiliser les équipes techniques et impliquer les habitants. Le label devient ainsi un outil de pilotage territorial.

**En Alsace, l'accompagnement est assuré par Alsace Destination Tourisme**, pour le compte de la CeA et de la Région Grand Est.

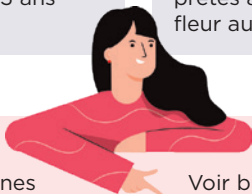
#### Avec les partenaires du végétal, ADT :

Apporte des conseils techniques personnalisés lors de visites « conseils » ou de formations

Identifie les collectivités prêtes à s'engager dans la valorisation paysagère

Labellise et contrôle les communes, de façon constructive et bienveillante, tous les 3 ans de la 1<sup>ère</sup> à la 3<sup>e</sup> fleur

Propose les communes prêtes à la 4<sup>e</sup> fleur au CNVVF



Des experts territoriaux accompagnent les communes partout en France. En Alsace, les membres bénévoles du jury et les partenaires du végétal peuvent vous conseiller.

Voir brochure « Végétalisons Ensemble », disponible à ADT.

## Un moteur pour l'économie alsacienne

La démarche soutient les filières locales. En Alsace, le groupement professionnel Fleurs et Plantes d'Alsace réunit les entreprises horticoles produisant des végétaux adaptés au climat local. **Le végétal devient un levier économique avec l'avantage d'avoir des conseils adaptés à son territoire.**

La labellisation favorise la promotion de productions régionales avec des entreprises et des établissements de formation spécialisés.

## Une fierté collective en Alsace

Avec **plus de 350 communes labellisées**, l'Alsace est reconnue avec son identité de destination fleurie, en France comme à l'international.

Les communes engagées dans la démarche :

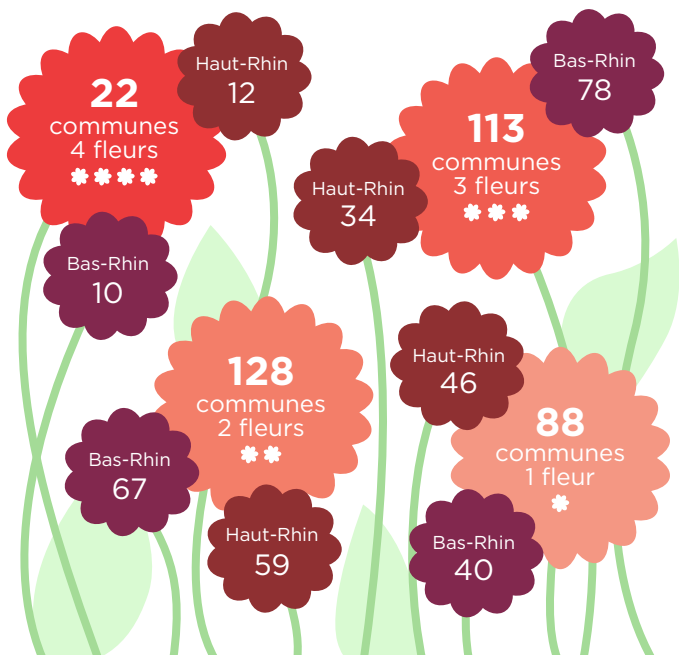


La créativité des équipes communales contribue à façonner une **signature paysagère propre à chaque territoire.**

Le label permet de **mettre en lumière les réussites locales.**

Depuis plus de 65 ans, le label **Villes et Villages Fleuris** accompagne les collectivités dans leurs transitions.

Aujourd'hui, plus de 4 700 communes sont labellisées en France. **En Alsace ce sont 346 communes qui adhèrent :**



## Des bénéfices concrets pour la commune



### Réduire les effets du changement climatique avec :

- La création d'îlots de fraîcheur
- La végétalisation des sols et l'optimisation de l'infiltration des eaux de pluie
- L'adaptation des essences végétales



### Préserver les ressources naturelles au travers :

- D'une gestion vertueuse de l'eau
- De la réduction de la consommation énergétique
- De la valorisation des déchets verts
- Des plantes mellifères



### Favoriser la santé et le bien-être en misant sur :

- La proximité d'espaces verts contribuant à améliorer la santé physique et mentale des habitants
- Les cheminements végétalisés et sentiers pédagogiques



### Renforcer la cohésion sociale avec :

- Les jardins partagés
- Les concours des maisons fleuries
- Les fêtes des plantes, marchés et trocs
- Les actions pédagogiques à tous âges



### Sensibiliser les jeunes grâce :

- Aux vergers et potagers pédagogiques
- Aux animations nature
- À la découverte de la biodiversité



### Favoriser les pratiques sportives et de loisirs :

Avec les parcs et jardins, parcours de santé, bois et bosquets, le végétal devient support d'épanouissement



# ADT ET LES PARTENAIRES DU VÉGÉTAL VOUS ACCOMPAGNENT VERS LE LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS



**Villes et Villages Fleuris**

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

**Le végétal est un investissement durable  
pour la qualité de vie des habitants.**

## **Contacts techniques Alsace Destination Tourisme :**

**Marie BARBERO**  
pour le Bas-Rhin :  
marie.barbero@adt.alsace

**Aurore GUTHLEBEN**  
pour le Haut-Rhin :  
aurore.guthleben@adt.alsace



**ADT**  
ALSACE  
DESTINATION  
TOURISME

1 rue Schlumberger - BP 60337  
F-68006 Colmar Cedex  
Tél +33 (0)3 89 20 10 68  
info@adt.alsace  
www.alsace-destination-tourisme.com

